

---

---

**Conservatoire National de Région - Droits d'inscription - Année scolaire  
1989-1990 - Modification de la délibération du 3 juillet 1989**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 3 juillet 1990, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'inscription au Conservatoire National de Région de Besançon pour l'année scolaire 1989-1990.

Une erreur s'est glissée, relative à l'enseignement de la contrebasse.

Le droit d'inscription proposé s'élève à 500 F / an pour les Bisontins (au lieu de 840 F / an) et à 1 155 F / an pour les non Bisontins (au lieu de 1 680 F / an).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale adopte à l'unanimité la proposition de modification qui lui est présentée.